

## ***Communiqué de presse***

### **Après le « presque un mètre », le virus à sens unique**

Le ministre de la santé vient d'annoncer un nouveau protocole sanitaire pour les écoles. Lorsqu'un enfant est désormais testé positif, il doit être isolé sept jours chez lui sans qu'aucune mesure de précaution ne soit prise pour les autres élèves ni les personnels. Le ministre cible la famille comme unique lieu de contamination, alors que les connaissances scientifiques sur le pouvoir contaminant et la contagiosité des enfants ne sont pas arrêtées. L'assouplissement du protocole scolaire en cette rentrée était déjà pourtant annonciateur de difficultés avec une application des mesures barrières (non-brassage, distanciation physique, hygiène...) rendues quasi impossibles au vu du nombre d'élèves par classe et de la configuration et de l'équipement des écoles.

La stratégie gouvernementale montre ses limites tandis que l'impréparation du ministère est patente : manque de temps pour préparer la rentrée, consignes souvent très tardives et contradictoires, protocoles changeant toutes les semaines, délais trop longs pour obtenir les résultats des tests, manque de moyens de l'ARS et des CPAM pour assurer le traçage de tous les cas contacts, masques inopérants pour les personnels, collectivités territoriales prises de cours...

Rien n'était donc prêt ! Alors qu'il faudrait mettre en œuvre le plan de continuité pédagogique en cas de circulation très active du virus permettant de maintenir les apprentissages et d'assurer la protection des élèves et des personnels, le gouvernement persiste dans ses égarements et ses contradictions. Après le mètre de distanciation adaptable selon les situations pour permettre d'accueillir tous les élèves, voilà le virus à sens unique qui évite d'interrompre la scolarité au risque d'exposer élèves, usagers et personnels des écoles à la contamination.

Programmer, anticiper, associer et agir ne font décidément pas partie du vocabulaire ministériel.

Il est urgent que le ministère réagisse enfin en garantissant les conditions sanitaires, pédagogiques et matérielles d'une poursuite de l'école sous covid.

*Paris, le 18 septembre 2020*